

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 16 12 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, Maire.

Date de la convocation : 12 12 2019		
Nombre de conseillers en exercice : 22		
Secrétaire de séance : Pierre HERRAIZ		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGEREAU		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Patrick MARTEAU		
Gérard LEFORT		
Arthur Caire SWORTFIGUER		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
	Pascal BARBOSA	
Patricia BAYEUX		
	Jean-Luc VEZON	
	Sylvia MORIN	
	Catherine JEULIN	
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Sonia DANGLE		
	Bruno FLEURY	
	Christelle GAGNEUX	
	William LE PELLETER	
	Emmanuel LE GOFF	
	Patricia AULAGNET	

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00. Il s'assure du respect du quorum et s'assure enfin que les membres du Conseil Municipal soient en possession du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019. Le document est adopté dans sa forme.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :*

*119 - Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)*

*120 - Convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019 - 2022*

*121 - Tarifs des services municipaux 2020*

*122 - Location de l'Espace Jean-Claude Deret : Tarif dérogatoire accordé à l'association du Théâtre des Mées*

*123 - Budget Général : Décision Modificative n°6*

*124 - Budget Eau 2019 : Décision Modificative n°3*

*125 - Budget Commune 2019 - Choix d'un organisme financier pour un emprunt de 400.000€*

*126 - Sortie d'inventaire*

*127 - Salon du livre jeunesse : Tarif intervention des auteurs dans les Instituts médico-éducatifs*

*128 - Salon du livre jeunesse : Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Loir-et-Cher*

*129 - Modification du règlement intérieur de l'Espace Ados*

*130 - Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en EPS à l'école élémentaire*

*Affaires diverses.*

## **N°119/2019**

### ***Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)***

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 14 avril 2014.

Elles concernent :

- 119 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AH 112, d'une superficie de 493m<sup>2</sup>, située 14 passage du Caillou Blanc,
- 120 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AN 16/275, d'une superficie de 789m<sup>2</sup>, située 5 Ferme de l'Aubépin (lots 3 et 14),
- 121 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AM 222, d'une superficie de 603m<sup>2</sup>, située 10 rue des Mésanges,
- 122 - Vente d'une caverne au cimetière,
- 123 - Vente d'une caverne au cimetière,
- 124 - Marché public « Fourniture et livraison de denrées alimentaires - Lot n°12 : pâtes et produits dérivés issus de l'agriculture biologique » - Déclaration sans suite pour cause d'infirmité,
- 125 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AE 371, d'une superficie de 1230m<sup>2</sup>, située 10 rue Auguste Michel,
- 126 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AD 400/401/402, d'une superficie de 742m<sup>2</sup>, située 14 rue du Moulin à Vent,
- 127 - Renonciation au droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AN 16/275, d'une superficie de 789m<sup>2</sup>, située 5 Ferme de l'Aubépin (lots 1/7/9/12/13),
- 128 - Marché public « Fourniture et installation de matériel informatique - Lot n°1 : ordinateurs et équipements divers » - Attribution à AMMI.DSI, 94 avenue Denis Papin, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE, pour un montant de 6.296,00€HT soit 7.555,20€TTC,
- 129 - Marché public « Fourniture et installation de matériel informatique - Lot n°2 : vidéo projecteur interactif » - Attribution à Tableaux Interactifs Conseil, 15 avenue du Danemark, 37100 TOURS, pour un montant de 4.921,40€HT soit 5.905,68€TTC,

***Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.***

## **N°120/2019**

### ***Convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019 - 2022***

Monsieur Pierre HERRAIZ, Maire-Adjoint Enfance-Jeunesse, rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention d'objectifs et de financement du service enfance jeunesse avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Celle-ci est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. La date de renouvellement est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais le renouvellement effectif n'a lieu qu'en fin d'année car les droits 2018 ont été perçus tout au long de l'année 2019.

Cette convention est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Elle permet de bénéficier de prestations de services afférents au fonctionnement du service enfance jeunesse.

Les services de la CAF proposent à la commune son renouvellement, tout en incluant les actions suivantes :

- La prise en compte du temps consacré à la coordination des actions jeunesse de la commune par la directrice de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et du responsable de l'accueil « jeunes » à hauteur de 36%
- Les formations BAFA/BAFD

Via le CEJ, la CAF participera au financement des formations des personnels intervenants auprès des enfants dans le cadre des ALSH, accueil jeunes, qui permettent de répondre aux normes d'encadrement fixées par la réglementation.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :*

- *Décide de renouveler la convention d'objectifs et de financement du service enfance jeunesse pour la période 2019 - 2022,*
- *Autorise Monsieur le Maire à la signer.*

**N°121/2019**

**Tarifs des services municipaux 2020**

Suite à l'avis de la commission des finances du 19 novembre 2019, Monsieur Patrick MARTEAU, Maire-Adjoint aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs et de supprimer les tarifs correspondant à la pose de compteur et au déplacement du fontainier suite au transfert de la compétence eau à la Communauté d'Agglomération de Blois au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<b>Services municipaux</b>	<b>Unité</b>	<b>Tarifs 2020</b>
Tarif horaire pour intervention d'agents municipaux	heure	22€
Livraison des chaises et des tables prêtées par la municipalité aux habitants de St Gervais La Forêt	heure	22€
Droit de place : stationnement poids lourds pour vente occasionnelle	prestation	45€
Concession cimetière <ul style="list-style-type: none"><li>• 15 ans</li><li>• 30 ans</li></ul>	unité	165€ 300€
Concession au columbarium <ul style="list-style-type: none"><li>• 15 ans</li><li>• 30 ans</li></ul>	unité	200€ 390€
Concession caverne <ul style="list-style-type: none"><li>• 15 ans</li><li>• 30 ans</li></ul>	unité	165€ 300€
Taxe de dispersion des cendres	unité	145€
Déplacement du policier	unité	25€
Adhésion au local Ados	annuelle	5€

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition.*

Note :

*Déplacement de la police municipale : en cas de sinistre sur la commune, la police municipale peut être sollicitée ; le déplacement est pris en charge par l'assurance.*

*En réponse à Isabelle JALLAIS-GUILLET, il est précisé que le droit de place ne s'applique pas au marché.*

**N°122/2019**

**Location de l'Espace Jean-Claude Deret : Tarif dérogatoire accordé à l'association du Théâtre des Mées**

L'association du Théâtre des Mées sollicite la location de l'Espace Jean-Claude DERET pour ses prochaines représentations théâtrales prévues les 11 et 12 janvier 2020.

Compte tenu des bonnes relations entretenues avec l'association du Théâtre des Mées, de l'intérêt de cette manifestation et de la disponibilité de la salle à ces dates, Monsieur le Maire propose des conditions de location dérogatoires, à savoir :

→ Tarif 1 - Association gervaisienne : 260€ pour le samedi et 65€ pour le dimanche (réduction de 75%), soit 325€ pour les deux jours.

**Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre : P. BAYEUX, 2 abstentions : I. JALLAIS-GUILLET, C. BONY), le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.**

*Patricia BAYEUX motive son vote contre ; l'argument de « bonnes relations entretenues avec l'association du Théâtre des Mées » ne justifie pas un tarif préférentiel.*

*Monsieur le Maire rappelle que le Théâtre des Mées se produit sur Saint-Gervais-la-Forêt depuis une vingtaine d'années, qu'à ses débuts il bénéficiait de la mise à disposition gratuite de la salle, qu'en pratiquant un tarif dérogatoire, on tend vers une régularisation.*

*Christophe BRUNET invite l'assemblée à se poser la question suivante : le Théâtre des Mées continuerait-il à animer la commune s'il ne profitait plus d'un tarif dérogatoire ?*

*Monsieur le Maire ajoute que l'association bénéficie d'un statut d'invité.*

*Il conclut en indiquant que le projet de révision de la grille des tarifs par la prochaine équipe devrait éviter le vote de tarifs dérogatoires.*

#### **N°123/2019**

##### **Budget Général : Décision Modificative n°6**

Compte tenu des éléments intervenus depuis le vote du BP 2019, Monsieur Patrick MARTEAU, Maire-Adjoint aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal, la modification de crédits suivants :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
2188	00125	5 banderoles en bâche	+700€
020		Dépenses imprévues	-700€
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0€</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
1641		Emprunt en euros	+100.000€
021		Virement de la section de fonctionnement	-100.000€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0€</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
022		Dépenses imprévues	+100.000€
023		Virement à la section d'investissement	-100.000€
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0€</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Patrick MARTEAU.**

*Décision modificative n°6 pour :*

##### **Dépenses d'investissement**

- Achat banderoles en bâche pour l'organisation du salon du livre.

##### **Recettes d'investissement**

- Prise en compte de l'emprunt de 400.000€ ; a prévision était de 300.000€.

#### **N°124/2019**

##### **Budget Eau 2019 : Décision Modificative n°3**

Compte tenu des éléments intervenus depuis le vote du BP 2019, Monsieur Patrick MARTEAU, Maire-Adjoint aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal, la modification de crédits suivants :

<b>Recettes d'investissement</b>			
1391	040	Subventions d'équipement	+1 131€
021		Virement de la section d'exploitation	-1 131€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0€</b>

<b>Dépenses d'exploitation</b>			
673	042	Titres annulés sur exercice antérieur	+1 131€
023		Virement vers la section d'investissement	-1 131€
<b>TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>			<b>0€</b>

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Patrick MARTEAU.***

*Décision modificative n°3 pour :*

*Annulation de l'amortissement de la subvention (sectorisation du réseau AEP) sur l'exercice 2018, l'amortissement aurait dû débuter en 2019.*

#### **N°125/2019**

##### ***Budget Commune 2019 - Choix d'un organisme financier pour un emprunt de 400.000€***

Afin d'assurer le financement de diverses opérations d'investissement de la commune, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 400.000€

Après avoir pris connaissance des différentes offres, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cet emprunt auprès du Crédit Agricole, selon les conditions suivantes :

- Taux fixe : 0.41%,
- Amortissement constant, échéances dégressives,
- Périodicité mensuelle des échéances,
- Durée : 15 ans,
- Frais de dossier de 200€
- Signature du contrat avant le 26 décembre 2019.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :***

- ***Approuve les termes du contrat de prêt du Crédit Agricole selon les conditions précitées,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et toutes les pièces relatives à cette affaire.***

#### **N°126/2019**

##### ***Sortie d'inventaire***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que toute collectivité locale dispose d'un patrimoine constitué par l'acquisition de biens à caractère mobilier ou immobilier lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir les missions qui lui sont fixées.

La responsabilité du suivi du patrimoine incombe, de manière conjointe, à la ville et au trésorier.

La mise à jour de l'inventaire est assurée par le service des finances.

Chaque année, la collectivité est autorisée à sortir de l'actif tous les biens réformés, c'est-à-dire les biens détruits ou déclarés « hors service » pour sa valeur nette comptable.

Suite à la mise à jour de l'inventaire des biens, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de sortir de l'actif la liste des biens jointe en annexe.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.***

*Christophe BRUNET est étonné de la sortie de droits d'utilisation du logiciel Segilog (licences). Monsieur le Maire l'explique par la pratique de l'amortissement mais prend note de la remarque de Christophe BRUNET, s'en assure et modifiera si nécessaire.*

**N°127/2019**

***Salon du livre jeunesse : Tarif intervention des auteurs dans les Instituts médico-éducatifs***

Madame Françoise BAILLY, Maire-Adjoint référente du salon du livre, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 4 au 8 mars 2020.

Elle rappelle la délibération n°116/2019 du 25 novembre 2019 fixant le tarif d'intervention des auteurs dans les écoles à 150€

Madame Françoise BAILLY précise qu'un Institut Médico-Educatif recevra un auteur en mars 2020.

Elle propose donc de compléter la délibération n°116/2019 en attribuant aux Instituts Médico-Educatifs le même tarif que les écoles.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la proposition de Françoise BAILLY.***

**N°128/2019**

***Salon du livre jeunesse : Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Loir-et-Cher***

Madame Françoise BAILLY, Maire-Adjoint référente du salon du livre, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 4 au 8 mars 2020 et précise que la Ligue de l'Enseignement du Loir-et-Cher a accepté de participer à cet événement.

Afin de contractualiser cet engagement, elle propose la signature d'une convention de partenariat selon le modèle ci-joint

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :***

- ***Approuve les termes de la convention jointe en annexe,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.***

**N°129/2019**

***Modification du règlement intérieur de l'Espace Ados***

Monsieur Pierre HERRAIZ, Maire-Adjoint Enfance-Jeunesse, indique que la commission Enfance Jeunesse a décidé de revoir les modalités d'inscription aux activités et séjours de l'Espace Ados afin de garantir plus d'équité et de mettre fin aux longues files d'attente le jour des inscriptions.

Il précise que des tests ont été entrepris aux vacances de la Toussaint et qu'ils ont été concluants.

Pour ce faire, il convient de modifier en conséquence l'article 7 du règlement intérieur de l'Espace Ados.

Monsieur Pierre HERRAIZ commente le document en question qui présente les modifications à valider à l'encre rouge.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide les modifications du règlement intérieur de l'Espace Ados.***

*Isabelle JALLAIS-GUILLET demande si le jeune tiré au sort peut se désister.*

*Pierre HERRAIZ indique que ce cas de figure ne s'est jamais présenté ; l'objectif poursuivi est de satisfaire chaque jeune sur un de ses choix ; toutefois le cas du désistement sera revu avec le responsable de l'Espace Ados.*

*Arthur SWORTFIGUER demande des précisions sur l'article 14 : Sanctions.*

*Pierre HERRAIZ indique qu'il peut s'agir d'une exclusion voire d'une sanction financière.*

*Monsieur le Maire remercie la commission pour cette nouvelle organisation.*

#### **N° 130/2019**

#### ***Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en EPS à l'école élémentaire***

Monsieur Pierre HERRAIZ, Maire-Adjoint Enfance-Jeunesse, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement professionnel d'un étudiant BPJEPS.

Dans ce cadre et sur la période du 12.11.2019 au 15.12.2020, le stagiaire intervient à la fois à l'ALSH et à l'Espace Ados pendant les vacances scolaires.

Pour lui permettre d'intervenir sur différents publics et dans des contextes différents et après avoir identifié avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire des projets partagés qui pourraient être mis en place, il convient de signer une convention avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Loir-et-Cher.

Monsieur Pierre HERRAIZ présente et commente ladite convention aux membres du Conseil Municipal.

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :***

- ***Approuve les termes de la convention,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes autres pièces relatives à l'affaire.***

*Pascal NOURRISSON demande le nombre d'heures consacrées au milieu scolaire.*

*Réponse lui sera donnée à l'occasion de la prochaine séance.*

*Toujours en réponse à Pascal NOURRISSON, Pierre HERRAIZ indique qu'à ce stade, les classes concernées par les interventions n'ont pas été identifiées.*

#### ***Affaires diverses***

---

##### ***Calendrier***

*27 01 2020 : conseil municipal - présentation du DOB*

*24 02 2020 : commission générale*

*02 03 2020 : conseil municipal - vote du budget*

##### ***Intervention de Gérard LEFORT***

*Remarque que « Saint-Gervais-la-Forêt » n'est pas toujours correctement orthographié, notamment dans le RI de l'Espace Ados.*

##### ***Intervention de Françoise BAILLY***

*Arbre de Noël organisé le 14 décembre au Jeu de Paume pour les enfants d'Agglopolys, ville de Blois et CIAS, participation de Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt et La Chaussée-Saint-Victor cette année, spectacle de très bonne qualité, à recommencer !*

##### ***Séance levée à 19h45***

---